

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/27
1^{er} décembre 1999

(99-5229)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

DANEMARK

Déclaration de M. Niels Helveg Petersen Ministre des affaires étrangères

Au nom du Royaume du Danemark, y compris le Groenland et les îles Féroé, je tiens à remercier le gouvernement américain d'accueillir cette manifestation historique. J'adresse aussi mes remerciements à notre distinguée Présidente, Mme Charlene Barshefsky, et au Directeur général de l'OMC, M. Moore, qui nous guident dans ces négociations. Que l'on me permette aussi de rendre hommage à la ville de Seattle. Située sur les bords du Pacifique, centre d'échanges entre l'Extrême-Orient et l'Occident, Seattle est l'expression parfaite des efforts que nous déployons pour accroître le commerce et la prospérité de tous.

Nous vivons dans un monde interdépendant. La globalisation renforce l'importance du système commercial multilatéral. Elle ouvre d'excellentes perspectives et pose aussi de grands défis. Il nous faut y répondre dans un esprit constructif. Nous devons prendre des mesures pour que la prospérité qui découle de la mondialisation puisse être accessible à tous. Nous devons accroître la confiance des Membres de l'OMC dans le système commercial mondial et éliminer tout malaise qui pourrait exister en ce qui concerne les effets de la mondialisation. Pour les petite économies en particulier, l'OMC joue un rôle pivot de pourvoyeur et de gestionnaire des disciplines commerciales.

Le passage du temps nous a montré tout ce qu'apporte le commerce. Petit pays à l'économie ouverte, le Danemark bénéficie considérablement depuis des décennies d'une libéralisation accrue du commerce aussi bien au sein de l'Union européenne que du GATT et, aujourd'hui, de l'OMC. Nous estimons que l'OMC est l'une des pierres angulaires de notre politique économique. Tout en nous apportant des bénéfices d'ordre économique, l'Organisation est un facteur de stabilité du cadre sur lequel repose la sécurité du monde.

Soucieux de relever les défis de la mondialisation, nous préconisons l'adoption d'un ordre du jour de vaste portée. Notre tâche ici, à Seattle, est de fixer l'ordre du jour des pourparlers à venir - et non pas d'engager des négociations sur des questions spécifiques. Nous avons pour ambition, à cette Conférence, d'établir un programme de travail équilibré, grâce auquel ce cycle puisse déboucher sur des résultats équitables pour tous les Membres.

En ce qui concerne l'agriculture et les services, points qui figurent dans le programme incorporé, nous pensons qu'il est aussi souhaitable que nécessaire de poursuivre la libéralisation. Pour ce qui est de l'agriculture, les considérations autres que d'ordre commercial, telles que la protection des consommateurs, la protection des animaux ainsi que le renforcement du principe de précaution devraient être intégrés dans les négociations. Pour les services, nous recommandons vivement l'inclusion de tous les secteurs. L'ouverture des marchés au transport maritime et, partant, le relèvement du niveau de libéralisation en termes réels sont pour nous capitaux et nous tenons très fort à ce que ce secteur soit, lui aussi, inclus dans les pourparlers.

Nous estimons qu'un rang de priorité élevé devrait être accordé aux trois questions issues de Singapour – l'investissement, la concurrence et la facilitation des échanges. Bien que les négociations à l'OCDE concernant l'Accord multilatéral sur l'investissement n'aient pas débouché sur un accord, nous ne devons pas exclure la possibilité d'une poursuite des travaux multilatéraux dans ce domaine. La prévisibilité et la transparence en ce qui concerne l'investissement international profiteront à tous. L'OMC nous offre un cadre bien établi et solide pour poursuivre nos travaux, compte dûment tenu de la situation particulière des pays en développement. On peut en dire autant à propos de l'établissement de règles communes dans le domaine de la concurrence.

La facilitation des échanges apporterait de substantiels avantages à tous les négociants en éliminant les "tracasseries administratives" et en normalisant les procédures existantes, au moyen des technologies de l'information. Nous soutenons tous les efforts tendant à incorporer la question de la facilitation des échanges dans le programme de travail du cycle. La facilitation des échanges et une libéralisation accrue des tarifs pour les produits ne relevant pas de l'agriculture sont des éléments qui se prêtent mutuellement appui et qui contribueront au renforcement du commerce international dans son ensemble.

Nous sommes en faveur de l'examen de l'Accord sur les ADPIC, examen axé sur la mise en œuvre de l'Accord et des points qu'il comporte. À propos des obstacles techniques au commerce, nous pensons que les règles en vigueur devraient être renforcées et élargies pour répondre aux besoins des consommateurs, par exemple en matière d'étiquetage.

À notre sens, la question du commerce électronique devrait être abordée dans le cadre du nouveau cycle et nous sommes pour un moratoire sur l'imposition de droits de douane aux marchandises et aux services échangés et livrés par transmission électronique.

Nous constatons avec une grande satisfaction que beaucoup de pays en développement ont récemment accédé à l'OMC ou sont en passe de le faire. Une pleine participation au système commercial multilatéral est indispensable pour assurer le développement économique.

L'OMC est en mesure de contribuer pour beaucoup à l'amélioration du niveau de vie de milliards de personnes dans les pays en développement. Le sort des pays en développement doit être une préoccupation placée au centre des négociations à venir. L'intégration véritable de tous les pays en développement dans le commerce international est le plus formidable défi qu'il nous faille relever, au seuil du nouveau millénaire, dans le domaine de la politique économique et commerciale.

Durant le cycle, une attention particulière devrait être accordée aux questions suivantes, qui présentent de l'intérêt pour les pays en développement:

Premièrement: l'accès aux marchés. L'Union européenne s'est engagée à accorder l'accès en franchise de ses marchés à presque tous les produits en provenance des pays les moins avancés. Nous espérons que d'autres suivront l'exemple de l'Union européenne. Il faut faire davantage pour ce qui est de l'accès aux marchés. Nous devons nous attacher en particulier aux secteurs dans lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif. Il nous faut aussi prendre en considération les besoins et les sujets de préoccupation propres aux populations autochtones.

Deuxièmement: l'assistance technique. L'OMC doit être à même de répondre favorablement aux demandes d'assistance technique. Le Fonds d'affectation spéciale global, de création récente, a de l'importance à cet égard. Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée d'annoncer que le Danemark apportera une contribution de 1 million de dollars EU à ce Fonds.

Mais la situation actuelle, marquée par une insuffisance de ressources et par un financement assuré par une poignée de Membres au moyen de contributions volontaires, hors budget, est

insoutenable. L'assistance technique devrait être financée dans le cadre du budget ordinaire de l'OMC.

Il est un autre domaine, celui du règlement des différends, où il faudrait à l'évidence accroître l'assistance technique. À ce sujet, le nouveau Centre consultatif sur le droit de l'OMC est prometteur et c'est avec plaisir que j'annonce l'apport à ce centre, par le Danemark, d'une contribution de 1 million de dollars EU.

Diverses organisations militent pour le renforcement des capacités. La cohérence de leurs activités est tout à l'avantage des pays désireux d'obtenir une coopération technique. Je renvoie ce sujet à la proposition de l'Union européenne.

Troisièmement: les règles de l'OMC présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Les dispositions de l'OMC relatives au "traitement spécial et différencié des pays en développement" ont été, pour la plupart, mises en place il y a plusieurs années. Moderniser ces dispositions et les rendre plus efficaces s'impose de toute urgence.

Quatrièmement: la mise en œuvre des résultats des négociations du Cycle d'Uruguay. Le prochain cycle devrait offrir l'occasion d'examiner des questions se rapportant au fonctionnement et à la mise en œuvre des Accords issus du Cycle d'Uruguay.

Nous reconnaissons qu'une libéralisation accrue risque d'entraîner une augmentation du prix des produits de base et que cela, à son tour, pourrait avoir des conséquences néfastes pour les pays en développement les moins avancés importateurs nets de produits alimentaires. À ce sujet, le Danemark attache la plus haute importance au fait que ces problèmes doivent être pris dûment en compte dans le cycle à venir et que les dispositions convenues à l'occasion du Cycle d'Uruguay doivent être mises en œuvre comme il convient.

J'ai dit il y a quelques instants que le système commercial multilatéral était dans l'intérêt des petites économies. Des règles convenues à l'échelle multilatérale sont préférables à la "loi de la jungle". Cela est vrai aujourd'hui plus que jamais, et pour deux raisons:

Premièrement: En raison de la globalisation, les pays sont plus tributaires que naguère de décisions prises à l'étranger. Les petites économies préféreraient que les décisions prises le soient dans le respect de règles convenues à l'échelle mondiale. L'autre option est l'unilatéralisme, avec tout ce qu'il implique d'incertitudes et de risques.

Deuxièmement: Dans le monde globalisé où nous vivons, la politique commerciale ne peut être séparée d'autres secteurs d'action. Il ne s'agit plus seulement de droits de douane, d'antidumping et de subventions. Le consommateur devient à grand pas une partie intéressée de la politique commerciale. Et ce qui intéresse le consommateur, c'est le rapport qui existe entre la politique commerciale et d'autres grands objectifs politiques: un environnement sain, le respect des droits fondamentaux des travailleurs, la santé humaine, la protection du consommateur et celle des animaux.

L'expérience montre que la liberté du commerce peut servir d'appui à un développement durable. Il nous faut créer des situations où tous soient gagnants en facilitant l'accès des pays en développement à des technologies respectueuses de l'environnement. La libéralisation des échanges peut y contribuer de manière importante. L'OMC doit intensifier ses travaux en matière de commerce et d'environnement en établissant un rapport précis entre les accords environnementaux multilatéraux et ses propres règles. Nous devons aussi viser à établir des conditions plus précises de recours au principe de précaution.

L'élargissement de la place que fera l'OMC aux questions d'environnement devra se produire dans le respect bien compris de la situation économique et sociale des pays en développement. C'est

pourquoi nous sommes en faveur de politiques de l'environnement qui contribuent à l'intégration des économies en développement au système commercial international. En même temps, les pays industrialisés devraient soutenir la capacité d'élaborer des politiques et des normes environnementales judicieuses.

La réduction des subventions accordées au secteur de la pêche a été présentée comme un moyen de libéraliser le commerce international et, en même temps, de mieux protéger l'environnement. Le Danemark se prononce en faveur de la poursuite d'une analyse des effets qu'ont les subventions sur ce secteur et souhaiterait donc voir la question figurer dans les négociations à venir.

La possibilité d'accorder un traitement préférentiel aux produits respectueux de l'environnement, par exemple au moyen de l'éco-étiquetage, doit être explorée. Nous pensons toutefois qu'il faut poursuivre les travaux pour clarifier le rapport entre de telles mesures et les règles de l'OMC relatives à la non-discrimination.

À propos des droits des travailleurs, permettez-moi de dire deux choses: 1) nous rejetons le protectionnisme et les sanctions; 2) nous insistons sur le bien-fondé de mesures positives, sur la transparence, la non-discrimination et le dialogue. Ces éléments constitueraient une solide base en vue de travaux constructifs pendant le cycle à venir. Nous estimons qu'il faudra alors explorer plus avant le rapport entre commerce et droits des travailleurs. Nous avons donc, avec nos partenaires de l'Union européenne, proposé d'établir un Forum de travail permanent conjoint OIT/OMC consacré aux questions de commerce, de globalisation et de droits des travailleurs. Nous sommes d'avis qu'une telle instance serait fort utile et aiderait à éliminer quelques-uns des malentendus que suscite l'inscription de la question des droits des travailleurs à l'ordre du jour du commerce international.

Nous sommes prêts à étudier de manière plus approfondie comment concrétiser la relation entre commerce et droits des travailleurs. Comme je l'ai déjà dit, l'adoption de mesures positives est le seul moyen d'assurer la mise en œuvre de ces normes. Nous estimons que des préférences commerciales spéciales devraient être accordées aux pays qui intègrent dans leur politique nationale les normes fondamentales du travail. Un système de préférence de ce type devrait être établi dans le cadre de l'OMC, ce qui assurerait toute la transparence nécessaire.

Il est crucial de familiariser le public avec les objectifs, le fonctionnement et les compétences de l'OMC. Il nous faut faire plus que nous ne le faisons à l'heure actuelle pour améliorer la transparence en intéressant la population, les ONG et les parlementaires aux questions dont s'occupe l'OMC. C'est la crédibilité de notre Organisation, dans les années à venir, qui est en jeu.

L'OMC est une organisation pilotée par ses Membres. Au seuil d'un nouveau millénaire, c'est à nous qu'il incombe de l'orienter dans une direction qui, d'une part, assure la croissance économique du monde et une amélioration des conditions de vie et, de l'autre, permette de relever les défis de la mondialisation tout en répondant aux préoccupations des gens.
